



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 005-210501664-20220315-2022_022-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-022

Séance du 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. Daniel ROUIT.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Etaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. FROMENT Fabrice, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme RICHIER Delphine, M. POURCHI Raymond, Mme TOLLENAAR Elisabeth, Mme VERA Martine.

Procuration :

Mme MAYER Arlette a donné pouvoir à M. FROMENT Fabrice
M. PINERO Pierre a donné pouvoir à M. POURCHI Raymond
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à M. LEBRUN Sébastien

Etaient absents :

M. COULLOMB Christian

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

Date de convocation

08/03/2022

Date d'affichage

08/03/2022

MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire indique qu'il est souvent sollicité par des communes avoisinantes pour accomplir des tâches spécifiques dans leur commune tels que l'éclairage public et les réseaux d'eau et d'assainissement pour laquelle la commune de Serres est apte à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte cette proposition
- Décide de fixer les montants suivants selon les prestations :
 - Pour l'éclairage public :
 - ½ journée : 300 €
 - Journée : 600 €
 - + fournitures éventuelles
 - Pour le service de l'eau et l'assainissement (détection fuites – caméra)
 - Heure : 75 € + fournitures éventuelles
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Serres.

Le Maire,

Daniel ROUIT.

